



Marek CHELMINSKI Conseil

Psychologue du travail

Consultant RH

IPRP enregistré auprès de la DIRECCTE

RPS – QVT – Bien-être – Productivité

Catalogue des prestations

Groupe d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) – G01	2
Groupe de parole – G02	3
Entretiens individuels d'accompagnement – E01	4
Gestion des conflits relationnels en entreprise – C01	5
Qualité de Vie au travail et RPS – Q01	6
Bilan des compétences	7
FICHE TARIFAIRE 2020 - 2021	8

m.chelminski@outlook.com - 07 66 44 30 28

<https://psychologue-du-travail.org>

N° SIRET : 791 325 087 00025



En présentiel



A distance



Groupe d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) – G01

Réinventer le travailler ensemble en situation de crise sanitaire (COVID-19) - développer la cohésion et la coopération - mutualiser et développer les compétences - créer des stratégies collectives de réflexion et d'intervention.

Public concerné et taille du groupe :

- Professionnels sans liaison hiérarchique dans le groupe et ayant une même fonction (personnels soignants, travailleurs sociaux, services supports, managers...).
- Taille du groupe : dans la limite des préconisations dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19.

Objectifs :

- Adapter le travail aux contraintes liées à la pandémie du COVID 19.
- Aider un professionnel ou un collectif à y voir plus clair, à adopter plusieurs points de vue.
- Développer un savoir analyser.
- Construire un savoir professionnel dans la confrontation aux autres à partir de situations professionnelles.
- Améliorer et faire évoluer les pratiques professionnelles.

Déroulement :

- Étape 1 : Rituel de démarrage et choix de la situation.
- Étape 2 : Travail à partir des pratiques, exposé d'une situation par un exposant volontaire.
- Étape 3 : Temps des questions des participants pour comprendre.
- Étape 4 : Temps d'émission d'hypothèses pour analyser et rechercher les évolutions possibles.
- Étape 5 : Conclusion par l'exposant.
- Étape 6 : Temps de l'analyse du fonctionnement du groupe.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Mise à disposition par le client d'une salle qui permet le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique liés au covid-19.
- Le psychologue repose le cadre pour créer un espace suffisamment contenant et sécurisant : confidentialité, respect de la parole de chacun, pas de jugement, de conseil. Il agit dans le respect du code de déontologie des psychologues et est le garant du cadre méthodologique et éthique.

Évaluation :

- Questionnaire de satisfaction anonyme à chaud.
- Optionnel : un livrable pourra être produit par le groupe pour formaliser les propositions d'hypothèses d'évolutions des pratiques professionnelles. Ce livrable respectera les règles de confidentialité et d'anonymat.

Qualité de l'intervenant :

Marek CHELMINSKI, Psychologue de l'accompagnement professionnel et formé à l'animation des GAPP. Expert en Relations et Ressources Humaines diplômé de TBS, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

- 8 à 10 séances par an avec le même groupe.
- Une ou plusieurs situations présentées par séance.
- Durée : 2h par séances.

La fréquence et la durée des séances peuvent être adaptées en fonction des besoins et du contexte.

Complément d'intervention :

Si des difficultés individuelles sont identifiées, il est possible de compléter ces interventions par des entretiens de face à face ou dématérialisés.

Tarif et complément d'information : merci de me contacter

Groupe de parole – G02

Réinventer le travailler ensemble en situation de crise sanitaire (COVID-19).

Public concerné et taille du groupe de parole :

- Toutes personnes concernées par au moins une préoccupation commune, à un moment donné de leur vie.
- Taille du groupe : dans la limite des préconisations dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19.

Objectifs :

- Favoriser l'expression et l'échange des vécus, en dehors des niveaux hiérarchiques habituels et des échelles de valeurs qui y sont liées.
- Offrir un espace d'écoute et d'expression, où la parole peut être posée et entendue.
- Prendre du recul sur la situation, adopter plusieurs points de vue.
- Améliorer et faire évoluer la cohésion et la coopération d'équipe.

Déroulement :

Phase de démarrage et d'introduction

- Étape 1 : Rituel de démarrage
- Étape 2 : Chaque membre du groupe réfléchit à une situation qu'il voudrait partager.

Exposé des situations : plusieurs cycles par séance.

- Étape 3 : Exposé d'une situation par un exposant volontaire.
- Étape 4 : Échanges sur le vécu entre participants et/ou questions au narrateur.
- Étape 5 (optionnelle) : Propositions d'hypothèses de résolution de problème.
- Étape 6 : Conclusion par l'exposant.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Mise à disposition par le client d'une salle qui permet le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique liés au covid-19.
- Le psychologue repose le cadre pour créer un espace suffisamment contenant et sécurisant : confidentialité, respect de la parole de chacun, pas de jugement, de conseil. Il agit dans le respect du code de déontologie des psychologues et est le garant du cadre méthodologique et éthique.

Évaluation :

- Questionnaire de satisfaction anonyme à chaud.
- Optionnel : un livrable pourra être produit par le groupe pour formaliser les propositions d'hypothèses d'évolutions des pratiques professionnelles. Ce livrable respectera les règles de confidentialité et d'anonymat.

Qualité de l'intervenant :

Marek CHELMINSKI, Psychologue de l'accompagnement professionnel et formé à l'animation des GAPP. Expert en Relations et Ressources Humaines diplômé de TBS, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE.

Durée et modalités d'organisation :

- 1 séance par mois avec le même groupe.
- Plusieurs situations présentées par séance
- Durée : 2h par séance.

La fréquence et la durée des séances peuvent être adaptées en fonction des besoins et du contexte.

Complément d'intervention :

Si des difficultés individuelles sont identifiées, il est possible de compléter ces interventions par des entretiens de face à face ou dématérialisés.

Tarif et complément d'information : merci de me contacter



Entretiens individuels d'accompagnement – E01

Accompagnement psychologique

Public concerné :

L'accompagnement psychologique peut être proposé aux salariés ou agents dans différentes situations :

- *Problématique de mal-être ou de souffrance professionnelle*
- *Reclassement professionnel*
- *Reprise d'activité suite à une absence prolongée*
- *Suite à évènement traumatique*

Objectifs :

- *Offrir un espace d'écoute et d'expression, où la parole peut être posée et entendue.*
- *Détecter les signes avant-coureurs de souffrance*
- *Décrypter la détresse des salariés*
- *Inciter les salariés à prendre conscience de leurs difficultés*
- *Améliorer le bien-être et la productivité des salariés*
- *Le cas échéant, faire le lien avec la médecine du travail*

Déroulement :

Le psychologue du travail accompagne l'agent dans l'expression et la compréhension de ses difficultés professionnelles.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- *Mise à disposition par le client d'un bureau qui permet le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique liés au covid-19.*
- *Le psychologue repose le cadre pour créer un espace suffisamment contenant et sécurisant : confidentialité, respect de la parole, pas de jugement. Il agit dans le respect du code de déontologie des psychologues et est le garant du cadre méthodologique et éthique.*

Évaluation :

Les outils d'évaluation, dans le cadre des entretiens individuels, ne pourront être produits que s'ils concernent plusieurs personnes et que l'anonymat et la confidentialité peuvent être respectés.

- *Questionnaire de satisfaction anonyme à chaud.*
- *Un livrable pour formaliser les propositions d'hypothèses dévolutions des pratiques professionnelles. Ce livrable respectera les règles de confidentialité et d'anonymat.*

Qualité de l'intervenant :

Marek CHELMINSKI, Psychologue de l'accompagnement professionnel et formé à l'animation des GAPP. Expert en Relations et Ressources Humaines diplômé de TBS, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE.

Durée et modalités d'organisation :

- *Un ou plusieurs entretiens par intervention*
- *2H minimum par intervention*
- *La fréquence des séances sera adaptée en fonction des besoins et du contexte.*

Tarif et complément d'information : merci de me contacter

Gestion des conflits relationnels en entreprise – C01

Comme leur nom l'indique, les conflits relationnels sont provoqués par des frictions dans la relation de travail parce que les collaborateurs sont souvent très différents sur le plan de la personnalité, des affects ; des modes de fonctionnement dans le travail ; des identités et systèmes de valeurs personnels ; des besoins fondamentaux dans un contexte structurellement concurrentiel.

Public concerné et taille du groupe :

- Intervention sur un conflit entre deux personnes
- Intervention auprès de l'équipe

Objectifs :

- Trouver une solution acceptable pour chacune des parties en conflit.
- Favoriser la coopération au sein de l'équipe

Déroulement :

Le déroulement sera adapté en fonction de la situation et du contexte.

- Réunion de cadrage avec la direction
- Entretiens individuels avec les protagonistes pour identifier le stade et le type du conflit.
- Validation de la participation volontaire des deux parties au traitement du conflit.
- Entretien de traitement du conflit qui se déroule suivant la méthode DESC, en 4 étapes distinctes. A tour de rôle, les parties prenantes :
 - ✓ **Décrivent** la situation de désaccord factuellement
 - ✓ **Expliquent** leur ressenti et leurs besoins
 - ✓ Exposent les **Solutions** acceptables pour elles et se mettent d'accord sur les modalités de résolution
 - ✓ **Concluent sur les Conséquences** positives du traitement ou négatives si la conciliation n'a pas fonctionné, en reconvoquant un second entretien DESC.
- Des entretiens individuels avec des personnes impactées par le conflit peuvent être prévus.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Mise à disposition par le client d'une salle qui permet le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique liés au covid-19.
- Le psychologue repose le cadre pour créer un espace suffisamment contenant et sécurisant : confidentialité, respect de la parole de chacun, pas de jugement, de conseil. Il agit dans le respect du code de déontologie des psychologues et est le garant du cadre méthodologique et éthique.

Évaluation :

Optionnel : un livrable pourra être produit pour formaliser les propositions d'accords et les modalités de résolution du conflit.

Qualité de l'intervenant :

Marek CHELMINSKI, Psychologue de l'accompagnement professionnel. Expert en Relations et Ressources Humaines diplômé de TBS. Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée variable en fonction du diagnostic

Complément d'intervention :

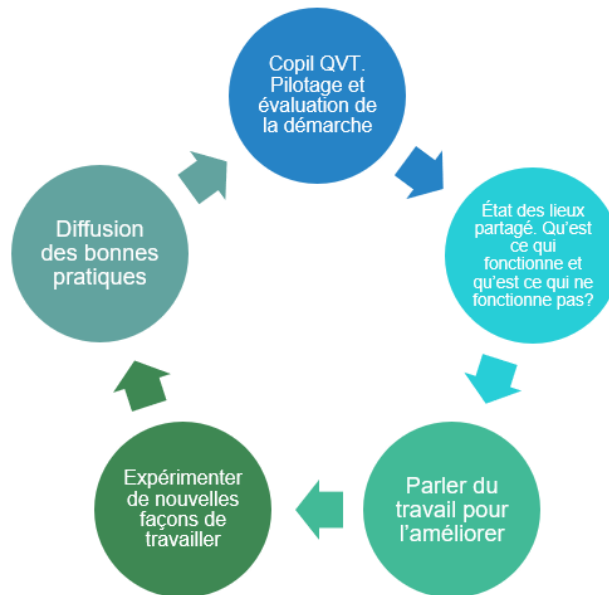
Si des difficultés individuelles sont identifiées, il est possible de compléter ces interventions par des entretiens de face à face ou dématérialisés.

Tarif et complément d'information : sur devis après analyse de la situation

Qualité de Vie au travail et RPS – Q01

La démarche QVT vise le bien-être des salariés et leur productivité

Une démarche QVT globale qui donne du sens au travail



ANI EP-QVT 2013 :

« les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte »

Accompagnement dans la mise en place d'une démarche QVT en 4 étapes :

1. **Le cadrage et organisation de la démarche.** Étape durant laquelle on se demande ce qu'on entend par Qualité de vie au travail et pourquoi il faut l'améliorer dans l'entreprise.
2. **État des lieux partagé.** Étape durant laquelle on fait le point sur l'existant en termes de QVT au sein de l'entreprise et on détermine les améliorations possibles.
3. **L'expérimentation d'une nouvelle organisation, expérimenter un projet.** On expérimente une nouvelle organisation du travail qui intègre ces propositions. On teste, on évalue, on ajuste.
4. **La diffusion.** Lorsque la première expérimentation est terminée, on passe à la nouvelle. C'est de cette façon que la démarche peut être diffusée dans toute l'entreprise.

Qualité de l'intervenant :

Marek CHELMINSKI, Psychologue de l'accompagnement professionnel. Expert en Relations et Ressources Humaines diplômé de TBS. Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE.

Tarif, durée et complément d'information : sur devis après analyse de la situation

L'accompagnement peut comprendre les références G01 – G02 – C01.

Pour exemple : les GAPP peuvent permettre de mettre à jour des positions de modifications de l'organisation du travail qui seront expérimentées dans le cadre de la QVT.

Bilan des compétences

Démarche volontaire permettant de faire l'analyse et la synthèse des expériences professionnelles, des aptitudes, motivations et ressources mobilisables dans le cadre d'un projet professionnel.

Public concerné et taille du groupe :

- Tous publics : salariés ou demandeurs d'emploi.

Objectifs :

- Mieux connaître ses aptitudes et potentialités
- Anticiper et se préparer à des transformations ou une mobilité interne
- Prendre consciences de ses atouts et freins pour être acteur de son évolution
- Construire un projet professionnel réaliste et réalisable
- Envisager une reconversion dans un autre métier ou secteur

Déroulement :

Mener une réflexion complète utile à la gestion des carrières. Les points clés abordés en bilan de compétences posent les bases du futur professionnel. Ils sont étudiés avec l'appui du consultant expert, mais le premier acteur du bilan reste le salarié.

Le bilan se déroule selon les trois phases fixées par le Code du travail et la réforme de la formation professionnelle.

1. Phase préliminaire

Dans laquelle nous calibrons notamment avec le salarié le format le plus adapté à ses besoins

2. Phase d'investigation

Permettant de mieux connaître les motivations, compétences, potentiels, et d'étudier toutes les pistes

3. Phase de conclusion

Pour finaliser et construire un plan d'action précis, avec remise du document de synthèse

Qualité de l'intervenant :

Marek CHELMINSKI, Psychologue de l'accompagnement professionnel. Expert en Relations et Ressources Humaines diplômé de TBS. Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE.

Des formules variées

De 6 à 24 heures, avec un peu ou beaucoup de travail en autonomie, sur quelques semaines ou jusqu'à 4 mois :

Référence	Désignation	Durée
B01	Bilan de compétences PREMIUM	1H de diagnostic 18H d'entretien avec votre consultant 6H d'investigation guidée 1H de synthèse
B02	Bilan de compétences EXPLORE	1H de diagnostic 9H d'entretien avec votre consultant 1H de synthèse
B03	Bilan de compétences FOCUS	1H de diagnostic 3H d'entretien avec votre consultant 1H de synthèse

FICHE TARIFAIRE 2020 - 2021

Intervention en entreprise

Référence	Désignation	Durée	Prix net de TVA
G01	G roupe d'Analyse des P ratiques P rofessionnelles (GAPP)	2H par séance 8 à 10 séances préconisées par an avec le même groupe	300€ par GAPP X nombre de séances
G02	G roupe de P arole (GP)	2H par séance Nombre de séances variable en fonction du contexte	300€ par GP X nombre de séances
E01	Entretiens individuels d'accompagnement des salariés	Proposition sur devis après analyse de la situation. 2H minimum par intervention	150€ X nombre d'heures
C01	Gestion des conflits		150€ X nombre d'heures
P01	Accompagnement des PSE		150€ X nombre d'heures
Q01	Accompagnement à la mise en place de la stratégie QVT et RPS		150€ X nombre d'heures
F01	Forfait * sur mesure pouvant comprendre les références	Forfait à partir de 10H et jusqu'à 19H : 10% de remise	135€/H (ex : 1350€ pour 10H)
F02	suivantes : G01, G02, E01, Q01, P01, C01	À partir de 20H : 15% de remise	127€/H (ex : 2540€ pour 20H)

* Le montant des forfaits est à régler au moment de la signature de la convention et les heures utilisables pendant une durée d'un an.

Un reporting peut être rédigé à la demande du client à l'issue des interventions. Sa rédaction sera facturée au même prix horaire que l'intervention.

Les frais de déplacement ne seront pas facturés pour des prestations intra-Toulouse. Pour des prestations en dehors de Toulouse, ils seront facturés au barème en vigueur.

Bilan de compétences éligible au CPF ou financement OPCO

Les bilans de compétences restent en net de taxe dans le cadre d'un financement CPF, mais la TVA est facturée pour les bilans de compétences financés par les entreprises.

Lieu de réalisation : 1 Place Occitane - Immeuble Sully - Rdc - 31000 Toulouse

Bilans de compétences financés par les entreprises

Référence	Désignation	Durée	Prix TTC
B01	Bilan de compétences PREMIUM	1H de diagnostic 18H d'entretien avec votre consultant 6H d'investigation guidée 1H de synthèse	2160€
B02	Bilan de compétences EXPLORE	1H de diagnostic 9H d'entretien avec votre consultant 1H de synthèse	1152€
B03	Bilan de compétences FOCUS	1H de diagnostic 3H d'entretien avec votre consultant 1H de synthèse	576€

Bilans de compétences financés par le CPF

Référence	Désignation	Durée	Prix net de taxe
B04	Bilan de compétences PREMIUM	1H de diagnostic 18H d'entretien avec votre consultant 6H d'investigation guidée 1H de synthèse	1500€
B05	Bilan de compétences EXPLORE	1H de diagnostic 9H d'entretien avec votre consultant 1H de synthèse	960€
B06	Bilan de compétences FOCUS	1H de diagnostic 3H d'entretien avec votre consultant 1H de synthèse	480€

Qualité de l'intervenant :

Marek CHELMINSKI :

Psychologue de l'accompagnement professionnel, formé à l'animation des GAPP. N°ADELI 319329330

Expert en Relations et Ressources Humaines diplômé de Toulouse Business School (TBS).

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE sous le numéro 2019111531065.